

Rénovation voirie ouvrage d'art Rue d'Ecquebouille

0. Plan de situation



Rue
d'Ecquebouille

1. Périmètre des travaux



2. Etat des lieux

- Un ouvrage d'art en mauvais état
Inspections détaillées – Août 2019

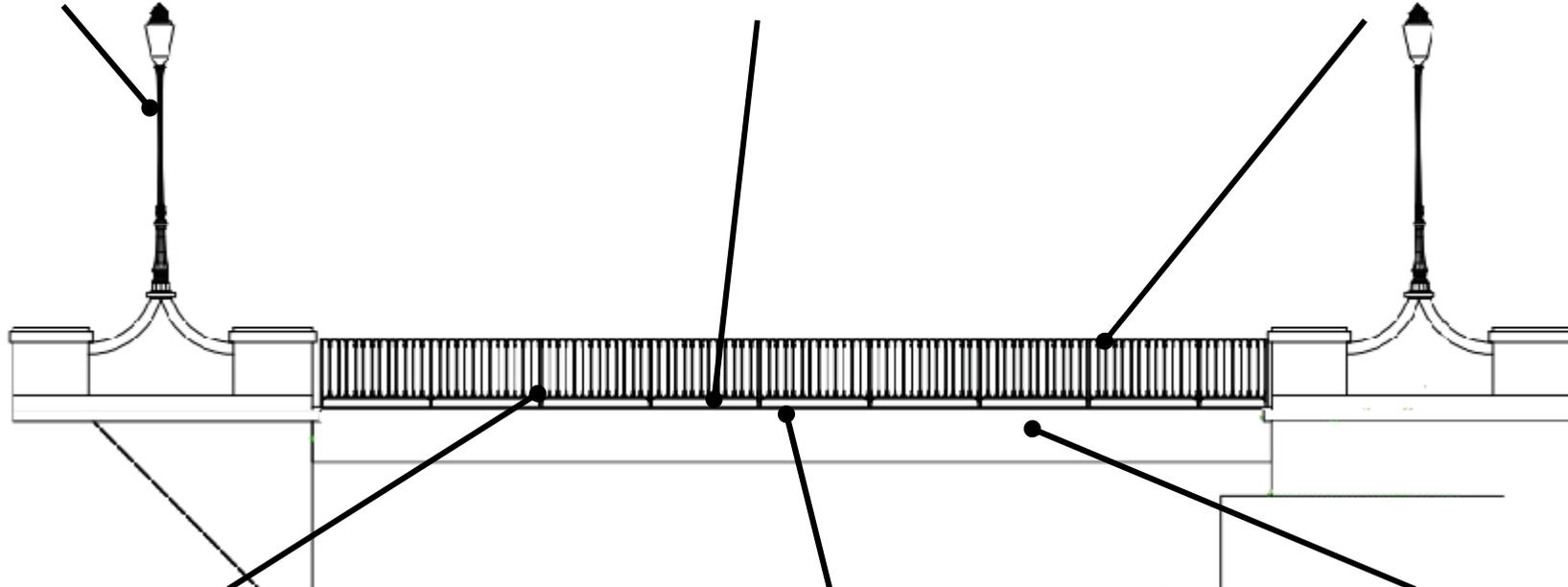


Accotements non accessibles et dégradés



Garde corps tordu et pas aux normes

Peinture dégradée



Fissures et dégradation des voûtains en brique

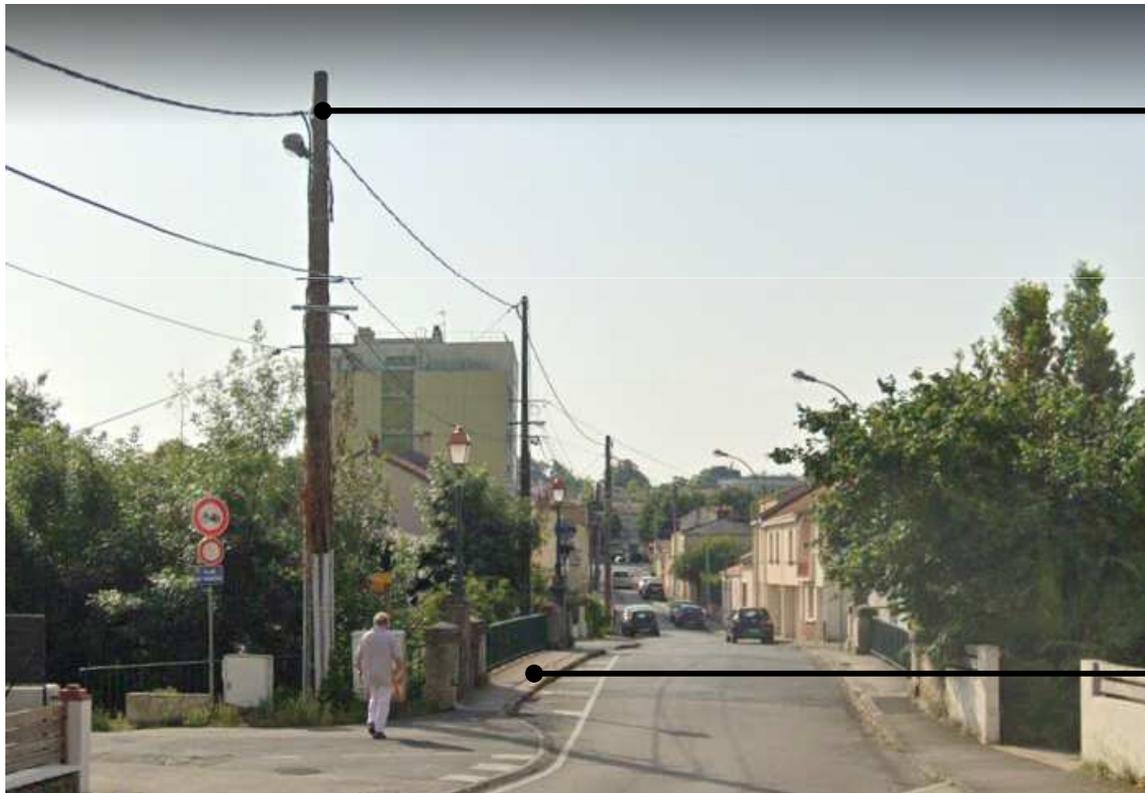
Problème d'étanchéité de l'ouvrage



Corrosion des poutres acier

2. Etat des lieux

- Un espace public a améliorer



Nombreux réseaux en aérien

Trottoir non accessible (largeur 1.17m)

2. Nature des travaux

- Ouvrage d'art



Garde corps: sablage, mise aux normes, peinture, repose

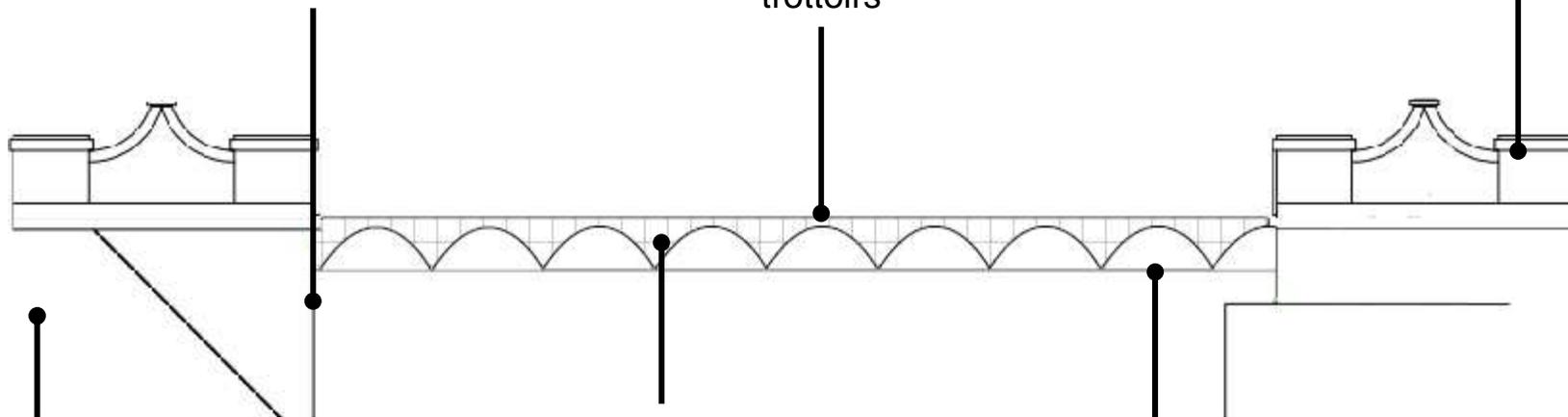


Candélabre:
sablage, peinture,
repose

Murs Garde Grève:
rejointement

Voirie/Trottoir: pose d'une
étanchéité, élargissement des
trottoirs

Murs: nettoyage



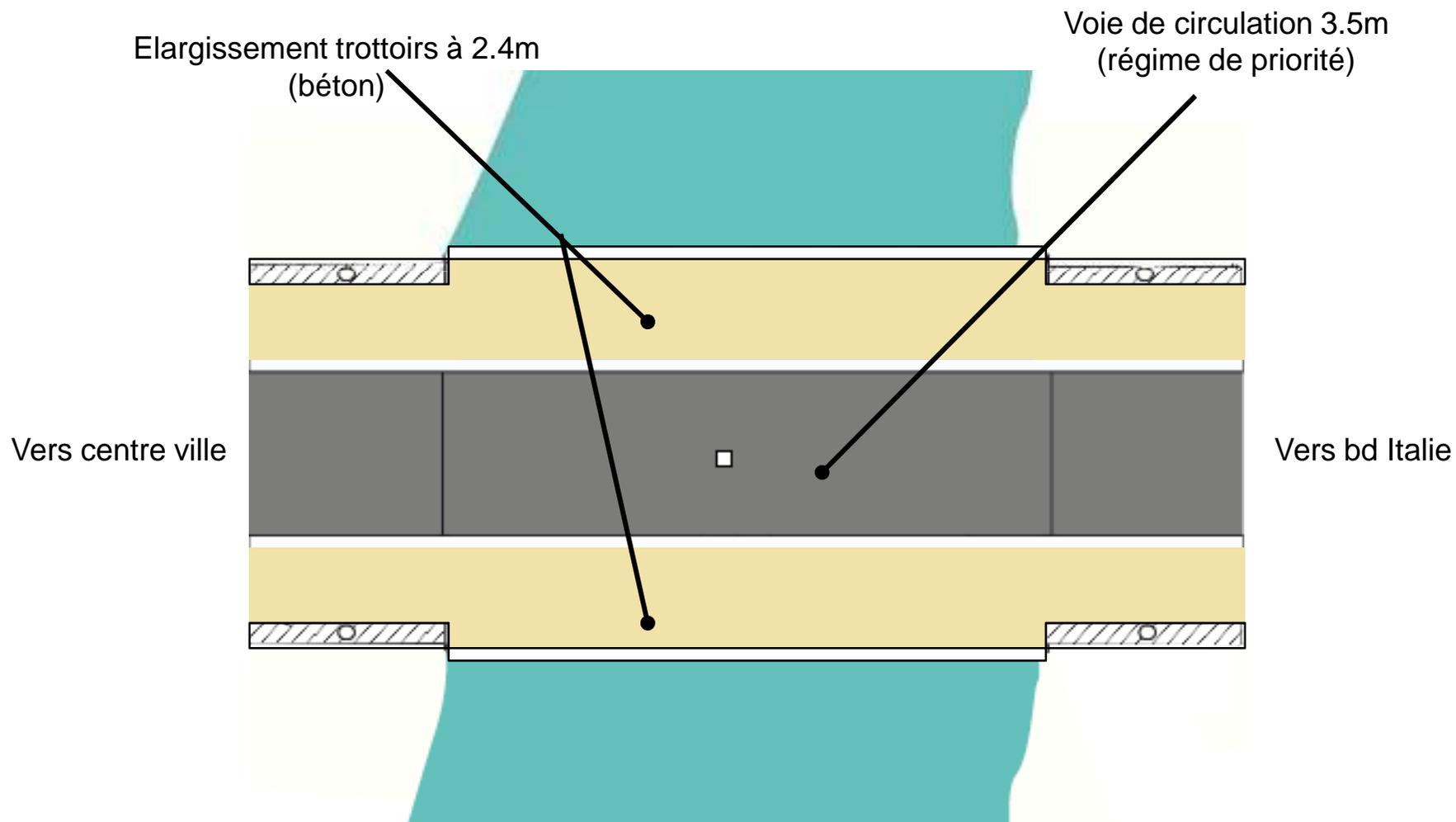
Végétation: suppression
végétation en pourtour immédiat
des culées (renforcement des
assises)

Voûtes: renforcement par
coulage de béton,
jointement

Poutres: sablage, renforcement,
pose de rivets, peinture

2. Nature des travaux

- Ouvrage d'art

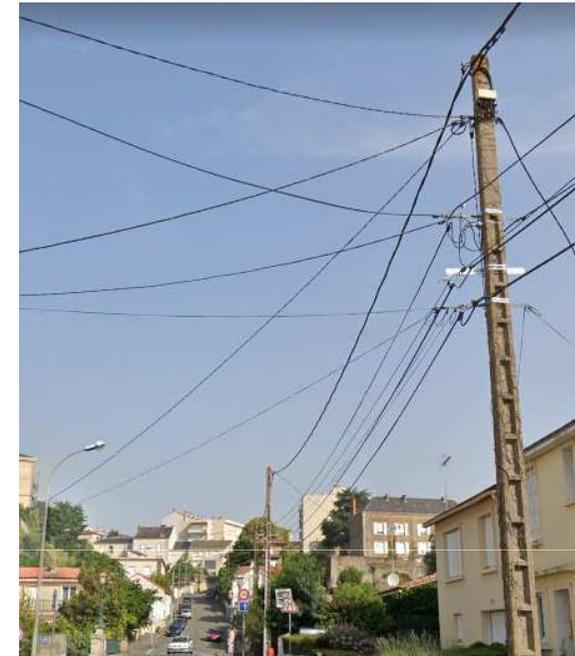


2. Nature des travaux

- Effacement des réseaux aériens

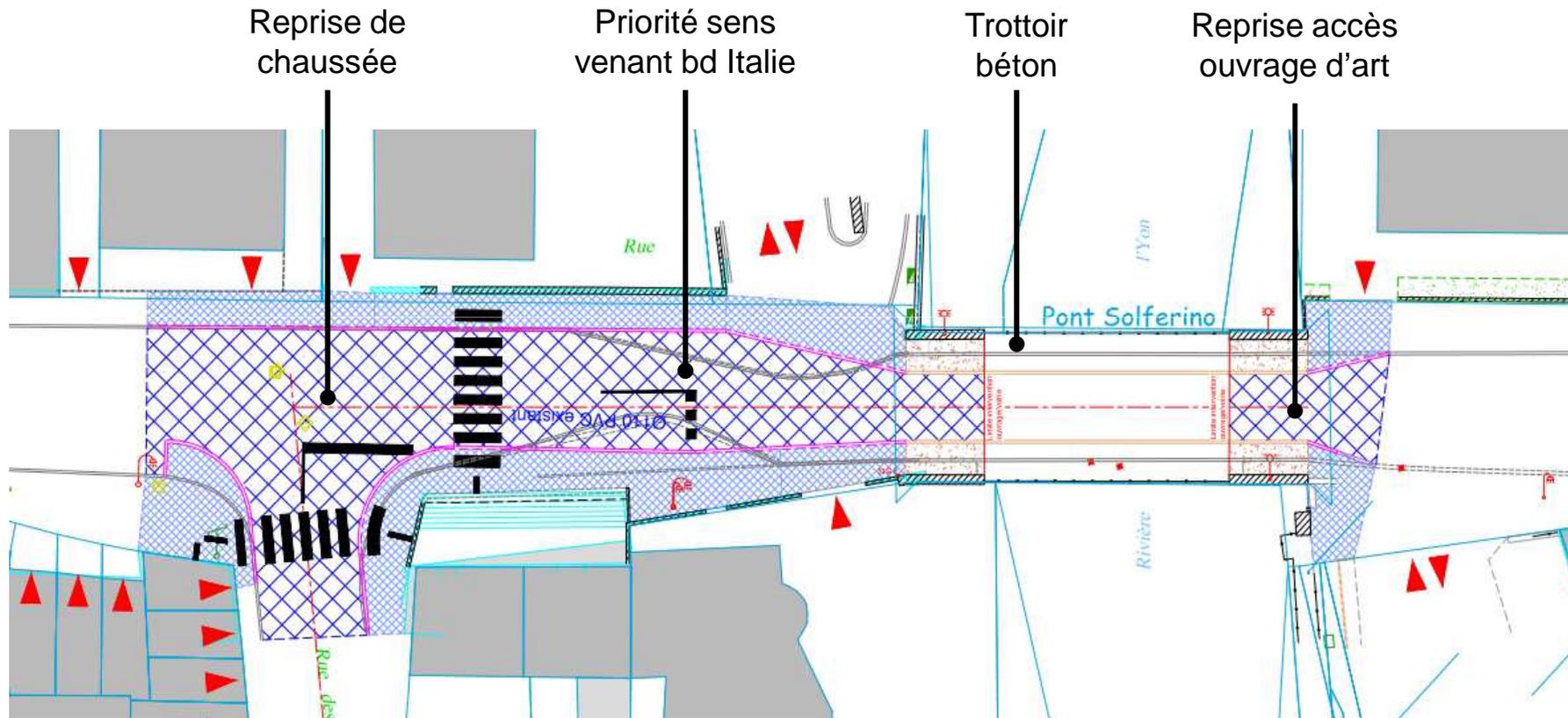


— Section effacée



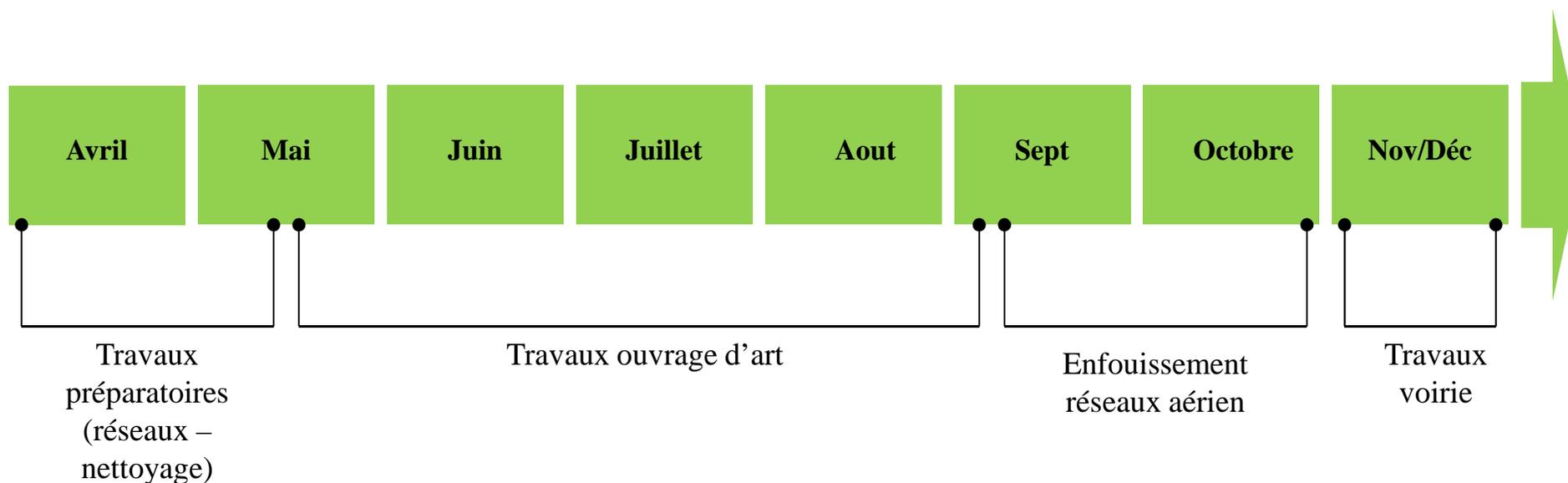
2. Nature des travaux

- Voirie



3. PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Juin 2021



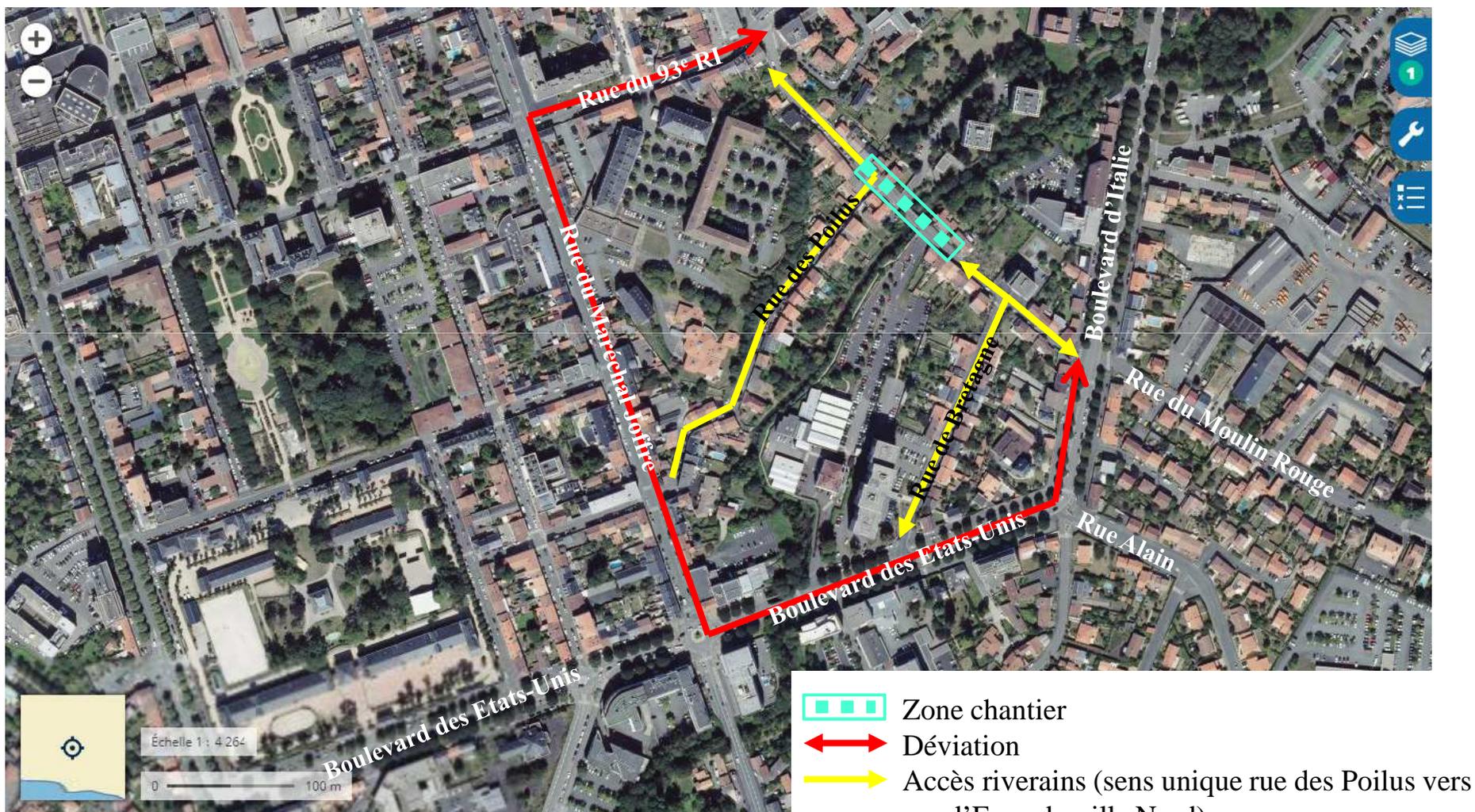
COÛT DE L'OPÉRATION : 550 000 € TTC

Ouvrage d'art: 330 000 €

Effacement: 150 000 €

Voirie: 70 000 €

4. ORGANISATION DES CIRCULATIONS



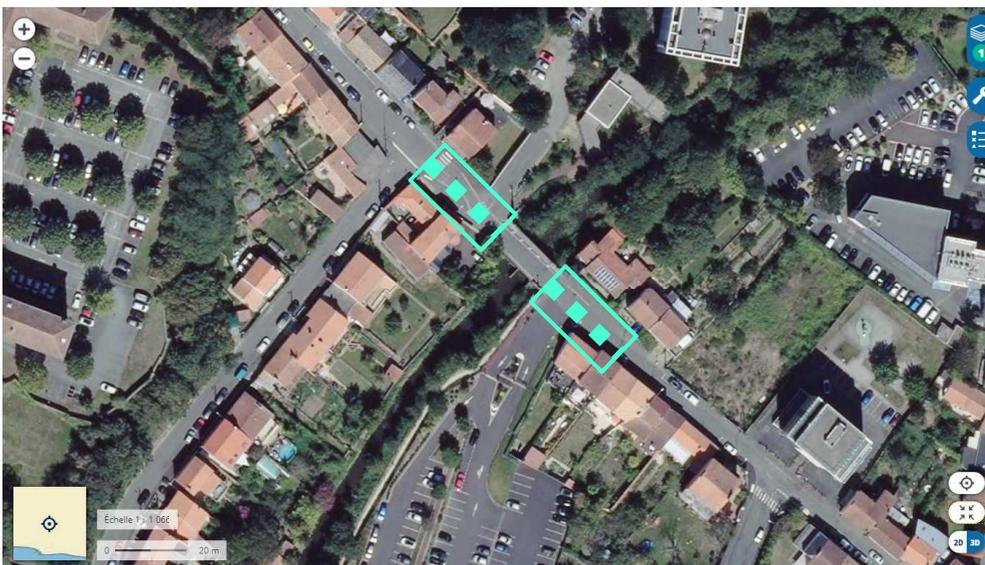
-  Zone chantier
-  Déviation
-  Accès riverains (sens unique rue des Poilus vers rue d'Ecquebouille Nord)
-  Accès riverains (double sens rue de Bretagne et rue d'Ecquebouille Sud)

4. ORGANISATION DES CIRCULATIONS



PHASE 1: TRAVAUX SUR OUVRAGE D'ART

- Accès des riverains sauvegardé de part et d'autre du pont (information hebdomadaire des riverains contigus au pont si concernés par des fermeture temporaires d'accès motorisés à leur habitation)
- Cheminement piéton le long de l'Yon fermé à la circulation des piétons



PHASE 2: TRAVAUX EFFACEMENT/VOIRIE

- Accès piétons des riverains garantis sur l'ensemble de la durée des travaux
- Accès motorisé des riverains ponctuellement fermés à l'avancé des travaux

5. MESURES DURANT LE CHANTIER

• ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS

L'accès piéton des riverains à leur propriété sera garantie durant l'ensemble de la période de chantier. Des interdictions d'accès aux véhicules motorisés aux propriétés pourront être réalisées ponctuellement à l'avancé des travaux. Les riverains concernés seront obligatoirement avertis en amont par l'entreprise intervenante.

• CONDITIONS DE CIRCULATION

Durant la période de travaux, la circulation sur la/les sections de voies en travaux sera interdite. Une autorisation d'accès sera délivrée pour les riverains (sauf exception liée à la nature des travaux réalisés).

• COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères ne pourra être réalisée en porte à porte lors de la réalisation des travaux. Des points de collecte signalés seront positionnés de part et d'autre des sections en travaux.

CONTACT UTILE

Travaux: M. TRANQUILLE – 02 51 47 46 34